



Autorisations conditionnelles liées aux certificats :

Répondre à l'avis de renouvellement de
l'autorisation

TABLE DES MATIÈRES

<i>Introduction</i>	2
<i>Répondre à l'avis</i>	3
<i>Options</i>	5
<i>Accepter et soumettre</i>	7

Introduction

Les membres inscrits au tableau qui ne satisfont pas aux exigences d'expérience minimales au moment de leur demande d'inscription peuvent se voir accorder un statut d'autorisation conditionnelle. Ils ont l'obligation de satisfaire aux exigences d'expérience minimales dans les 24 mois suivant leur autorisation conditionnelle ou présenter une demande d'une prorogation limitée de leur inscription conditionnelle.

Les images de cet outil de travail sont présentées à titre d'information uniquement. Les avis seront personnalisés en fonction de votre inscription au tableau, de vos autorisations et des dates de renouvellement.

Vous recevrez un avis sur [Aide juridique en ligne](#) **trois mois avant l'expiration** de votre autorisation conditionnelle, comme le montre la figure 1 :

Authorization Renewal notice / Avis de renouvellement d'autorisation

LAO's records reflect that you currently hold a Conditional Status in CYFSA certificate authorization. Your Conditional Status is scheduled to expire on December 13, 2024. For further details please click on Communication > View mail and correspondence tab or Personal info > Self Reports.

Les dossiers d'AJO indiquent que vous avez actuellement une autorisation conditionnelle en LSEJF. Votre autorisation conditionnelle expirera le 13 décembre 2024. Pour plus de précisions, veuillez cliquer sur l'onglet Communication > Voir la correspondance ou Informations personnelles > Auto-évaluations.



Figure 1 : Capture d'écran de l'avis de renouvellement de l'autorisation sur la page d'accueil d'Aide juridique en ligne.

Remarque importante : vous devez répondre à l'avis sur le site Aide juridique en ligne. Si vous ne répondez pas, vous risquez de perdre toutes les autorisations pour lesquelles vous avez obtenu un statut conditionnel.

Répondre à l'avis

Vous pouvez :

- **Soit cliquer sur « Communication »**
puis sur « Courrier et correspondance »
- **Soit cliquer sur « Renseignements personnels »**
puis sur « Afficher l'avis de renouvellement de l'autorisation » sous « Déclaration des avocats »



Figure 2 : Capture d'écran de la navigation dans Aide juridique en ligne mettant en évidence un avis pour les avis de renouvellement.

Vous serez alors invité(e) à consulter tous les avis de renouvellement d'autorisation, ainsi que leurs dates d'échéance, comme le montre la figure 3.



The screenshot shows the header of the Legal Aid Ontario website with the logo and name in both English and French. Below the header, there is a search bar for 'Fournisseur'. The main content area is titled 'Avis de renouvellement'. It features a table with columns for 'Objet', 'Date d'échéance', 'Reçu', 'Lu', and 'Statut'. A single row is visible, with the 'Objet' cell containing a document icon and the text 'Droit criminel - Avis de renouvellement d'autorisation: de certificats:'. The 'Date d'échéance' is '10/19/2024 12:00:00AM', 'Reçu' is '04/14/2024 12:00:00AM', 'Lu' has a checkmark, and 'Statut' is 'Nouveau'. The table is surrounded by navigation controls like 'Personnaliser', 'Rech.', 'Tout', and 'Premier'.

	Objet	Date d'échéance	Reçu	Lu	Statut
1	 Droit criminel - Avis de renouvellement d'autorisation: de certificats:	10/19/2024 12:00:00AM	04/14/2024 12:00:00AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Nouveau

Figure 3 : Capture d'écran de l'avis de renouvellement de l'autorisation comme indiqué ci-dessus.

Options

Après avoir sélectionné l'avis auquel vous devez répondre en cliquant sur « Objet », vous aurez le choix entre trois options, comme le montre la figure 4.



Avis de renouvellement d'autorisation

Selon les dossiers d'AJO, vous avez actuellement une autorisation conditionnelle au tableau pour fournir des services en vertu d'un certificat en Droit criminel. Votre statut conditionnel expirera le [REDACTED]

Veillez choisir l'une des options suivantes.

- Je déclare satisfaire maintenant aux exigences d'expérience minimale du tableau d'AJO pour fournir des services en vertu d'un certificat en Droit criminel.
- Je ne satisfais pas aux exigences d'expérience minimale du tableau d'AJO pour fournir des services en vertu d'un certificat en Droit criminel et je demande une prorogation discrétionnaire de 12 mois.
- Je ne satisfais pas aux exigences d'expérience minimale du tableau d'AJO pour fournir des services en vertu d'un certificat en Droit criminel et je demande le retrait de mon autorisation de fournir des services d'aide juridique en Droit criminel.

Figure 4: Capture d'écran des options relatives au renouvellement de l'autorisation liée au certificat, comme indiqué ci-dessous

Si vous satisfaites désormais aux exigences d'expérience minimales pour une autorisation particulière, vous passerez à la catégorie « Satisfait aux exigences ».

Si vous ne satisfaites pas aux exigences d'expérience minimales, vous pourrez demander une prorogation discrétionnaire de 12 mois qui vous permettra de poursuivre vos efforts visant à satisfaire aux exigences d'expérience minimales.

Par ailleurs, vous pouvez choisir de démissionner de l'autorisation si vous ne remplissez pas les exigences d'expérience minimales.

Veillez noter qu'AJO se réserve le droit de vérifier périodiquement que les membres inscrits répondent aux exigences d'expérience minimales. Les membres inscrits doivent conserver les renseignements prouvant qu'ils répondent aux exigences d'expérience minimales et être en mesure de les présenter si AJO en fait la demande.

Les membres inscrits qui ne sont pas en mesure de prouver qu'ils ont satisfait aux exigences d'expérience minimales peuvent se voir retirer leur autorisation. La présentation de renseignements faux ou trompeurs peut avoir des conséquences sur l'inscription au tableau, pouvant aller au retrait du tableau et à un rapport au Barreau de l'Ontario.

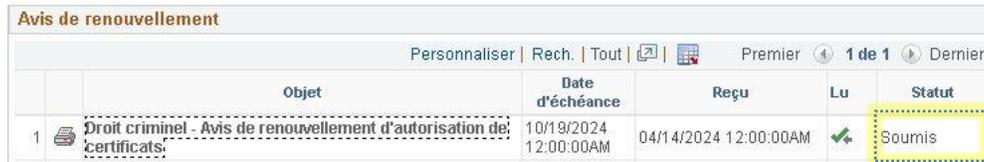
Remarque importante : Certaines autorisations sont connexes et la démission de l'une entraîne la démission de l'autre. Par exemple, si vous démissionnez de l'autorisation liée au certificat en droit criminel, vous perdrez également toutes les autorisations connexes telles que les autorisations pour les services Gladue ou les services d'avocat de service en droit criminel.

Autorisation	Autorisation connexe
Services en droit criminel	Services pour les affaires extrêmement graves
Services en droit criminel	Services Gladue
Services en droit criminel	Services d'avocat de service en droit criminel
Services en droit de la famille	Services d'avocat de service en droit de la famille
Services généraux en droit des réfugiés	Services pour les appels en droit des réfugiés
Services en droit de la famille ou services généraux en droit des réfugiés	Services d'avocat-conseil en violence familiale
Services en droit criminel ou aux audiences devant la CCC.	Services aux audiences devant la COE

Accepter et soumettre

Après avoir fait votre choix, sélectionnez « Accepter et soumettre » au bas de la page. Un message contextuel s'affichera pour confirmer votre réponse, qui ne pourra plus être modifiée une fois qu'elle aura été soumise. Cliquez sur « OK ».

Vous recevrez un message indiquant que votre demande a été soumise correctement et le statut de l'avis de renouvellement passera à « Soumis », comme le montre la figure 5 ci-dessous :



Avis de renouvellement						
Personnaliser Rech. Tout   Premier 1 de 1 Dernier						
		Objet	Date d'échéance	Reçu	Lu	Statut
1		Droit criminel - Avis de renouvellement d'autorisation de certificats	10/19/2024 12:00:00AM	04/14/2024 12:00:00AM		Soumis

Figure 5 : Capture d'écran de l'avis de renouvellement dûment rempli dans Aide juridique en ligne.